ETUDIER EN FRANCE



Lycée Français de Lomé Lycée International Cours Lumière

Avril 2024



- PROCEDURE ETUDES EN FRANCE
- LE VISA ET LE TITRE DE SÉJOUR
- LE BUDGET
- LE LOGEMENT
- LA SANTÉ
- INFORMATIONS PRATIQUES
 LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES

LA PROCÉDURE CAMPUS FRANCE



- ♦ Elle est obligatoire pour tout ressortissant hors espace Schengen
- Elle complète la procédure « Parcoursup »
- Pour les titulaires du baccalauréat français :
 - La procédure est gratuite
 - La saisie est simplifiée
 - Pas d'entretien pédagogique



LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE CAMPUS FRANCE



Je suis en terminale au LFL ou LICL

Je suis exempté(e) d'entretien et de frais de dossier Campus France

Je ne suis pas tenu de respecter les dates du calendrier de la procédure Campus France

Je m'inscris sur Parcoursup

Je crée mon compte sur <u>la plateforme « Etudes en France »</u> et je renseigne :

- Mes informations personnelles ;
- Mon parcours et mes diplômes.

Une fois l'acceptation reçue (sur PS), je me connecte sur la plateforme Etudes en France. Je renseigne la partie « Je suis accepté » et je **soumets mon dossier en ligne**.

Campus France corrige mon dossier en ligne

Je dépose un dossier de demande de visa au Consulat

LES DOCUMENTS NECESSAIRES



Votre passeport



Vos relevés de notes de la seconde à la terminale

→ Signés ou tamponnés par le LFL ou LICL



Votre lettre d'acceptation de l'établissement supérieur qui vous a admis

→ Signée et tamponnée par l'établissement, avec la date du début des cours



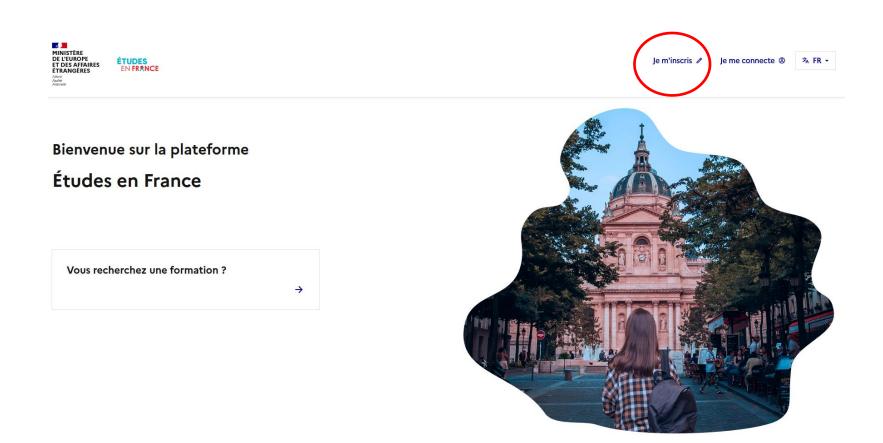
Votre certificat de bourse si vous en avez une





ETAPE 1 : Créer un compte sur la plateforme « Etudes en France »

https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance/



Je suis accepté



1 - Je finalise ma procédure

_

i

Dans cette étape, vous énumérez les raisons pour lesquelles vous souhaitez partir étudier en France et pour lesquelles vous disposez d'attestations, puis vous complétez vos informations personnelles. N'oubliez pas enfin de soumettre votre dossier!

1.1 - Je choisis mes projets d'études

i

Vous pouvez ajouter plusieurs projets d'études, tels que des acceptations pour des formations diplômantes, des formations Français Langue Etrangère, des concours, des échanges...Vous ne pouvez pas ajouter plusieurs acceptations pour une formation diplômante.

Ajouter:

Oune acceptation pour un programme d'échange avec un établissement français



Une acceptation papier reçue en dehors de l'application Etudes en France

Ajouter +



J'ai reçu une acceptation ou une convocation sur papier

- Vous avez reçu une acceptation papier pour des études en France, ou une convocation pour un concours.
 - 1) Sélectionnez le cas qui vous correspond. Si vous ne trouvez pas, sélectionnez Je suis dans un autre cas.
 - 2) Recherchez votre formation dans le catalogue. Si vous ne la trouvez pas, saisissez vos caractéristiques.
 - 3) Sélectionnez l'établissement qui vous accueille. Si vous ne le trouvez pas, saisissez son nom et sa localisation.
 - 4) Indiquez les dates de votre séjour en France.
 - 5) Saisissez vos motivations

Enregistrez vos modifications, puis...

6) Joignez obligatoirement une pièce justificative (scan de votre acceptation ou de votre convocation).

1) Je sélectionne le cas qui me concerne

)	J'ai reçu u	ne acceptation	papier po	ur une	formation	qui est	dans mon	dossier	de candidatu	re
)) J'ai reçu u) J'ai reçu une acceptation) J'ai reçu une acceptation papier po) J'ai reçu une acceptation papier pour une) J'ai reçu une acceptation papier pour une formation) J'ai reçu une acceptation papier pour une formation qui est) J'ai reçu une acceptation papier pour une formation qui est dans mon) J'ai reçu une acceptation papier pour une formation qui est dans mon dossier) J'ai reçu une acceptation papier pour une formation qui est dans mon dossier de candidatu

Je suis dans un autre cas * :

Formation diplômante

v

2) Je décris ma formation



Je recherche ma formation dans le catalogue. Si je ne la trouve pas, et seulement dans ce cas, je la décris en texte libre Rechercher une formation dans le catalogue J'ai trouvé ma formation dans le catalogue Année d'entrée : Non renseigné Je n'ai pas trouvé ma formation dans le catalogue Formation *: Année d'entrée * : Niveau *: Domaine *: Type de diplôme *:

ETAPE 3: Renseigner « Mes informations personnelles »

- Identité/photo/coordonnées
- Parcours et diplôme
- Compétences linguistiques

→ 1.2 - Je saisis mes informations personnelles À corriger

Complétez votre dossier (coordonnées, parcours et diplômes, tests de langue, ...)

Photo d'identité

et

- photo passeport.

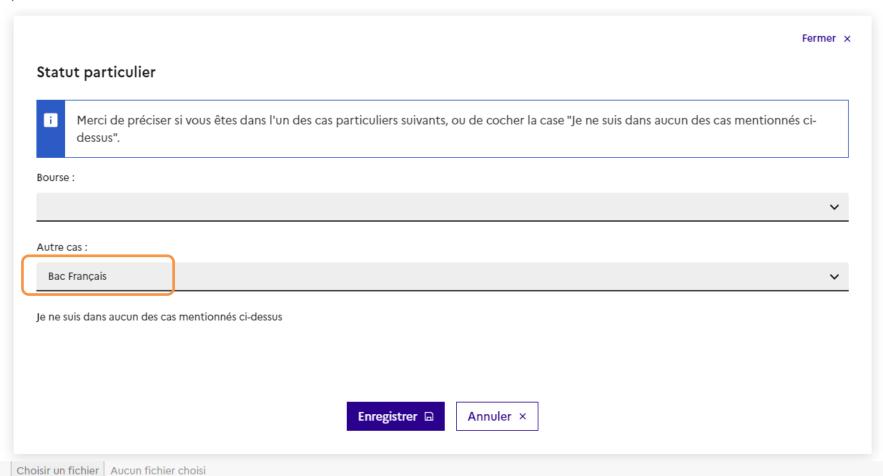
Justificatif d'identité

- pièce d'identité : scannée recto-verso.
- Passeport : scanner les 2 premières doubles pages.
- Veillez à télécharger des scans de bonne qualité (lisibles, nets et entiers)
- des scans des documents originaux (pas de scan de copie ou de copie légalisée).





Statut particulier



Mon niveau de français

Si vous avez passé un test de français, ne remplissez pas cette rubrique : ajoutez votre test dans la rubrique "Mes tests et examens de français" Vous pouvez joindre des justificatifs pour appuyer votre déclaration (bulletin de notes, certificat de scolarité...)

J'ai passé tout ou partie de ma scolarité en français :

Langue

maternelle

J'ai déjà étudié le français :

Langue

maternelle

Modifier **∠**

Justificatifs(0)

Dans la rubrique « Mes compétences linguistiques », sélectionnez « Français, langue maternelle » partout.

Calendrier - Etapes de la procédure



Inscription sur Etudes en France

- 1. Connectez-vous sur la plateforme « Etudes en France » et remplissez votre compte en ligne et renseignez les parties:
- Mes Informations;
- Mon parcours et mes diplômes.

NB : Numéro de TG à retenir.

Choix définitif sur ParcourSup

et

mai

- 1. Vous obtenez une admission
- 2. Faites votre choix définitif sur le site
- 3. Imprimez l'attestation d'admission en 1ère année d'enseignement supérieur

uillet

Clore la procédure Campus France

- 1. Vous obtenez tous vos bulletins de terminale et votre relevé de notes du bac;
- 2. Vous vous connectez sur la plateforme « Etudes en France » et vous allez dans l'onglet « Je suis accepté ». Vous renseignez les informations demandées et vous soumettez le dossier en ligne.
- 3. Campus France corrige votre dossier et le valide

Vous téléchargez l'Accord Préalable d'Inscription

→ Avec l'API*, entamez la procédure de demande de visa.

Accord préalable d'inscription



ligalité Praternité Confirmation of acceptance/pre-enrollment

Attestation « Etudes en France »

'Etudes en France' certificate



Nom:

Surname (family) name :

Prénom : First name(s) :

Date de naissance : Date of birth :

Numéro d'identifiant : Application ID :

Dossier suivi par : Espace Campus France Togo

Contact information : Avenue du Général de Gaulle B.P2090

Etablissement d'accueil : Université Toulouse - Jean Jaurès - UFR de sciences, espaces,

Host institution : sociétés

Site: Toulouse

Location:

Formation demandée : licence Sciences humaines et sociales mention sociologie

Course name:

Année d'entrée : année 1

Entry year:

Après avoir obtenu votre visa de long séjour, vous devrez vous présenter à l'adresse ci-dessous muni(e) de cette attestation et des justificatifs requis par votre établissement d'accueil, le cas échéant, pour finaliser votre inscription.

Once you receive your long stay visa, you must come in person to the address below and present this certificate, along with documents required by your host institution, if requested, in order to finalize your enrollment.

UFR de sciences, espaces, sociétés - Site de Toulouse 5 allées Antonio Machado Toulouse

Date de début des cours : 06/09/2024 Durée de la formation : 1 an

Course start date : Course duration :

Date limite d'arrivée autorisée : 06/09/2024

Latest authorized arrival date :

DEMANDE DE VISA



LES DOCUMENTS A FOURNIR

INFORMATIONS IMPORTANTES

② Le consulat se réserve la possibilité de demander plus de documents que ceux présentés par le demandeur

🛮 La présentation d'un dossier complet n'entraîne pas nécessairement la délivrance du visa

Tout dossier incomplet conduit à un refus du visa

☑ La procédure « Etudes en France » de Campus France est obligatoire pour tout demandeur de visa pour études supérieures de plus de 90 jours.

② Le dépôt du dossier au consulat s'effectue uniquement auprès de la société CAPAGO (RDV collectif proposé aux élèves du LFL et LICL)

https://france-visas.gouv.fr

Prais de dossier CAPAGO : 18 500 FCFA

☑ Frais de visa : 35 000 FCFA sur présentation du justificatif de paiement de la procédure études en France (les demandes suivantes seront de plein droit soit 65 000 CFA)

Nb : la quittance remise lors du dépôt doit impérativement être ramenée lors du retrait du visa.

DEMANDE DE VISA



LES DOCUMENTS A FOURNIR

- 1 Formulaire de demande de visa long séjour à télécharger et à imprimer, daté et signé par le demandeur (formulaire accessible sur le site de France-Visas rubrique « liens utiles » ; « Formulaire ».)
- 2 Deux (2) photographies d'identité récentes aux normes, non agrafées, non collées
- 3- Passeport valable minimum 15 mois + photocopie des pages contenant les données personnelles
- 4 Pour les étudiants togolais : la carte nationale d'identité. Pour les étudiants non togolais (valable également pour les ressortissants de la CEDEAO) : le titre de séjour sur le territoire togolais
- 5 Accord préalable d'admission à télécharger sur votre dossier Campus France après validation de votre inscription
- 6 Justificatifs des moyens d'existence : Un minimum mensuel de 615 euros (soit 404.000 FCFA) est exigé et justifié par :
- o Soit une attestation de virement irrévocable mensuel de 615 € minimum par un établissement bancaire agréé au Togo ou à l'étranger mais représenté au Togo (microfinances exclues)
- o Soit une attestation bancaire justifiant qu'une somme totale est bloquée (7 380 €) sur un compte bancaire en France au nom de l'étudiant
- o Soit une attestation de prise en charge légalisée en mairie, d'un garant en France ayant un compte en France + photocopies pièces d'identité (passeport, titre de séjour), justificatifs de revenus (3 mois), avis d'imposition au complet (toutes les pages), avis déclaratif de revenus au complet (toutes les pages), relevés de compte bancaire (3 mois), attestation de la caisse d'allocations familiales du garant français.

DEMANDE DE VISA



LES DOCUMENTS A FOURNIR

7 - Justificatifs d'hébergement :

② soit une attestation de demande au Crous (si la demande est en attente, un justificatif d'hébergement pour les 3 premiers mois est demandé + preuve de la demande au CROUS)

② soit, s'il s'agit d'un particulier, une attestation d'accueil délivrée par la mairie du domicile de l'hébergeant (valable 3 mois) + un courrier de l'hébergeant s'engageant à loger l'étudiant pendant les 3 mois au minimum (et ce jusqu'à ce que l'étudiant trouve un logement), une copie de la pièce d'identité de l'hébergeant, le contrat de location (si locataire) ou le titre de propriété (si propriétaire) de l'hébergeant

2 soit un contrat de location

2 soit une réservation dans un hôtel ou auberge de jeunesse valable pour les 3 premiers mois

- 8 Assurance voyage/rapatriement couvrant la période entre le jour d'arrivée et le jour de la rentrée scolaire
- 9 RESERVATION du billet d'avion
- 10 Une lettre de motivation
- 11 Un CV détaillé
- 12 La **copie du dernier diplôme**

Cas particuliers:

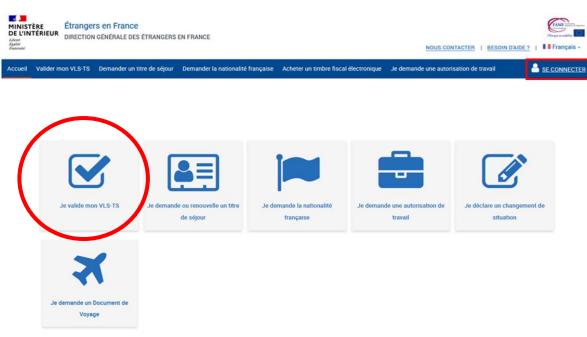
Mineurs (obligatoirement accompagnés des parents biologiques ou tuteur légal) :

- o Acte de naissance de l'étudiant
- o Autorisation légalisée des deux parents et les photocopies des pièces d'identités des deux parents (acte de décès, le cas échéant)
- o Engagement de prise en charge financière
- o Engagement écrit des parents de souscrire une assurance de responsabilité civile en cas délivrance du visa

TITRE DE SÉJOUR VALIDER SON VISA - VLS-TS



- La validation du VLS-TS se fait entièrement en ligne https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/
- Dès leur arrivée en France, les étudiants doivent valider leur visa: cette démarche est à faire au plus tard dans les 3 mois qui suivent leur arrivée en France



TITRE DE SÉJOUR

CAMPUS

RENOUVELER SON VLS-TS

- La demande se fait en ligne sur le site de l'ANEF
- ATTENTION : le renouvellement du titre doit se demander entre le 4^e et 3^e mois précédant la date de fin de validité de leur titre en cours
- Un tutoriel est disponible sur la chaine YouTube de Campus France



Sont concernés par cette procédure :

- les étudiants détenteurs d'un VLS-TS étudiant ou VLS-TS étudiant mobilité
- Les ressortissants algériens munis d'un VLS « étudiant »
- les étudiants détenteurs d'un VLS étudiant mobilité
- Les ieunes maieur détenteurs d'un VLS-T mineur scolarisé
- Les détenteurs d'un titre de séjour pour un autre motif que celui « étudiant »
- les détenteurs d'un titre de séjour étudiant (hors VLS-TS étudiants)

Ne sont pas concernés par cette procédure :

- les étudiants détenteurs d'un visa de court séjour-concours
- Les jeunes majeurs non détenteurs d'un visa ou détenteurs d'une CARTE RLD-UE

Dans ce cas, vous êtes invités à vous rapprocher de la préfecture dont vous dépendez pour vous renseigner sur les démarches à effectuer.

ETUDIANTS MINEURS VISA LONG SÉJOUR MINEUR SCOLARISÉ



- Lors de leur demande de visa on leur délivre un visa long séjour pour mineur scolarisé.
- A leur arrivée ils n'ont pas de démarche à faire.
- Le visa mineur scolarisé permet de séjourner légalement en France jusqu'à son expiration.

Que faire à l'expiration du visa?

Ils n'ont pas encore 18 ans

Ils doivent rentrer dans leur pays d'origine et solliciter un nouveau visa

Ils ont eu 18 ans

 S'ils atteignent l'âge de 18 ans (l'âge légal de la majorité en droit français) lors de leur séjour en France, ils doivent demander un titre de séjour à la préfecture locale dans les deux mois suivant leur date d'anniversaire.

Cette étape est obligatoire.

LE COÛT DE LA VIE EN FRANCE



LE COUT DE LA VIE ÉTUDIANTE

Pour une année universitaire sereine, il est important de bien préparer votre séjour en France : estimer votre budget est primordial.

Voici les principaux postes de dépenses à prévoir. Ces chiffres sont donnés à titre indicatif. Dans les grandes métropoles les prix avoisinent souvent ceux de Paris.

LOGEMENT

Paris et Ile de France		Province
	Loyer mensuel	
150 € à 500 €	CROUS	150 € à 450 €
500 € à 900 €	Résidences privées	280 € à 600 €
500 € à 1 100 €	Studio chez un particulier	350 € ou 800 €
,	Assurance multirisques habitation entre 80€ en 100€ par an	1
	Dépôt de garantie / Caution 1 ou 2 mois de loyer	

QUOTIDIEN

Abonnement téléphone fixe environ 10 € / mois

Abonnement Internet entre 20 € et 50 € / mois

Abonnement téléphone portable à partir de 2 € / mois

Mutuelle et responsabilité civile à partir de 20 € / mois

Entretien et hygiène (produits ménagers, soins corps, etc)

100 € / mois

ALIMENTATION

Paris et Ile de France		Province
entre 220 et 250 €	Courses mensuelles	entre 170 € et 210 €
	epas au restaurant universitaire (R 30 € 1€ pour les étudiants boursie	
A Paris, les p	Les prix moyens prix sont 19% plus chers que la moyer	nne nationale
1 paquet de 1kg de spaghetti		2,45 €
1 paquet de 500g de riz		1,52 €
1 paquet de café		3,61 €
1 paquet d'1 kg de sucre		0,85 €
1 pot de coulis de tomate		1,58 €
1 boite de conserve de harico	ts verts 500g	1,12 €
1 boîte de 6 œufs Bio		1,55 €
1 pack de 8 yaourts nature		2,20 €
1 plaquette de beurre doux 25	50g	2,16 €
1 boîte de 6 steaks hachés su	ırgelés	5,44 €
1 pack de 6L d'eau		2,20 €
1 brique d'1L de lait		1 €

SCOLARITE ET FRAIS DE SEJOUR

CVEC 100 € par an Timbre fiscal à l'arrivée - validation visa 50 € Renouvellement titre de séjour étudiant 75 € par an Renouvellement titre de séjour passeport talent "chercheur" 225 € par an

TRANSPORT

Paris et lle de Fran	Province			
84,10 €	1 carte mensuelle de transport (transport urbain : bus, tram, métro)	20 € à 35 €		
350 € par an	1 carte annuelle	250 € à 300 €		
	1 vélo municipal environ 10 € par mois Les tarifs varient en fonction des villes			
ı	a carte Avantage Jeune 12-27 ans SNC 49 € / an	F*		
*Cette carte ac	cessible à tous jusqu'à 27 ans inclus offre sur tous les billets de train en France.	des réductions		
	cui toso los ometo de aum em maneo.			

LOISIRS

1 entrée au cinéma*	
	à partir de 8 (
1 entrée au musée*	entre 5 € et 13 €
1 entrée à la piscine*	entre 1,90 € et 3 €
1 place de théâtre* 1 place de théâtre : à partir de 10	ı€
	1 entrée à la piscine* 1 place de théâtre*



LA CVEC

- Les étudiants admis dans un établissement d'enseignement supérieur français sont concernés par la Contribution Vie étudiante et de Campus (CVEC) : **elle est obligatoire pour finaliser l'inscription administrative dans les établissements**.
- La CVEC coûte 100 € cette année. Elle permet de financer des activités pour les étudiants telles que les soins de santé, le soutien social, les événements sportifs et culturels. Il est obligatoire de payer la CVEC.
- La CVEC se paye en ligne ou en espèces. Le paiement peut se faire avant leur arrivée en France
- L'étudiant se connecte sur https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/
- Un tuto est disponible sur YouTube pour les guider pas à pas https://www.youtube.com/watch?v=NUQcrF7BxNQ



TRAVAILLER PENDANT SES ÉTUDES

Un étudiant international européen ou titulaire d'un titre de séjour « étudiant » peut travailler en France pendant ses études. Cela ne permet pas de couvrir la totalité des dépenses mais peut constituer un revenu d'appoint.

- Les étudiants peuvent travailler jusqu'à 60 % de la durée annuelle du travail en France soit 964 heures par an, environ 20h par semaine.
- Les périodes de stage ne sont pas décomptées.



OUVRIR UN COMPTE BANCAIRE

- Tous les étudiants ont le droit d'ouvrir un compte bancaire en France. Posséder un compte bancaire est un droit qui est reconnu par la loi française. Un étudiant étranger qui réside en France peut ouvrir un compte bancaire dans n'importe quelle banque en France.
- Il est important de comparer les offres de différentes banques : Les coûts de la carte de retrait, des virements internationaux et des retraits d'argent à l'étranger peuvent sensiblement varier d'un établissement à l'autre.
- Trois documents sont nécessaires pour ouvrir un compte bancaire
 - une pièce d'identité
 - un justificatif de domicile
 - une attestation de scolarité ou une carte d'étudiant.
- Un <u>tuto est disponible</u> pour les guider pas à pas.



LES TYPES DE LOGEMENT

- Il existe de nombreuses options pour se loger pendant ses études en France.
- Les écoles et universités peuvent avoir des conventions avec les CROUS ou les plateformes d'hébergement de la recherche.
- Les étudiants peuvent retrouver sur le site de Campus France une liste de liens utiles et fiches techniques pour l'aide à la recherche et à l'installation

https://www.campusfrance.org/fr/logement-etudiant-en-France

- Il est demandé un garant aux personnes qui souhaitent louer un appartement, qu'elles soient étrangères ou françaises.
 - Le garant doit être en France. S'ils n'ont pas de garant en France, d'autres solutions s'offrent à eux grâce au dispositif VISALE





LA GARANTIE VISALE



VISALE est gratuit.

https://www.visale.fr



- Les étudiants peuvent souscrire à Visale, s'ils ont entre 18 et 30 ans.
- Visale est accessible aux étudiants internationaux faisant partie de l'Union Européenne ou détenteurs d'un visa long séjour valant titre de séjour, mention « étudiant » (VLS-TS), si hors Union Européenne.



- La souscription à Visale doit s'effectuer avant la signature ou le renouvellement du bail.
- Pour les étudiants de plus de 30 ans ou si le propriétaire n'accepte pas Visale, il existe aussi le dispositif <u>Garant me</u>

Un tutoriel sur la garantie Visale est disponible sur la chaine YouTube de Campus France.

ASSURANCES

- Les étudiants doivent souscrire à une **assurance habitation** pour leur logement. Cela leur permettra d'être couvert en cas d'imprévu (dégâts des eaux, cambriolage ...).
- Cette assurance est obligatoire et leur sera demandé par leur résidence ou le propriétaire du logement.
- Ils peuvent souscrire à une assurance auprès de leur banque ou d'une compagnie d'assurance
- → Il existe des comparateurs en ligne, comme sur selectra.info ou encore lelynx.fr. La plupart des sites internet des compagnies d'assurance proposent par ailleurs une simulation.
- → Il est recommandé de souscrire également à une garantie responsabilité civile pour couvrir les dommages causés aux tiers.





CAMPUS

LES AIDES AU LOGEMENT

- Une fois qu'ils ont signé leur contrat de logement, ils peuvent demander l'allocation
 CAF qui est une aide financière pour le loyer.
- La CAF, Caisse française d'aide à la famille, leur versera une aide dans le cadre de l'un des deux programmes nationaux :
- -APL, Aide Personnalisée au Logement ;
- ou ALS, Allocation de Logement à caractère Social.
- La demande se fait en ligne sur le site de la caf <u>www.caf.fr</u>
- Le montant de l'aide financière sera calculé en fonction de leur revenu mensuel

Ces aides peuvent être applicables aux colocations, à condition que le nom du colocataire figure sur le bail.

Une vidéo explicative pour faire sa demande d'aide au logement est disponible en ligne



LA SANTÉ



LA SÉCURITÉ SOCIALE DES ÉTUDIANTS

- •L'affiliation à la sécurité sociale est gratuite et obligatoire. L'obtention d'un numéro de sécurité sociale est nécessaire pour d'autres démarches notamment pour travailler.
- L'Assurance Maladie rembourse jusqu'à 70% des frais de santé si l'étudiant consulte en priorité son médecin traitant. Pour être remboursé davantage, il doit souscrire une complémentaire santé qui sous certaines conditions pourra prendre en charge les frais restants. Souscrire une mutuelle ou assurance complémentaire santé est fortement conseillé. Elle peut être proposée par une mutuelle étudiante, une banque, une compagnie d'assurance.
- Choisir un médecin traitant
- → Pour un meilleur suivi médical et pour bénéficier du remboursement optimal des frais de santé, il est nécessaire de déclarer un médecin traitant que l'étudiant peut choisir librement.

L'assurance maladie a produit un kit de communication à destination de tous les acteurs de la chaîne de l'accueil des étudiants internationaux:

https://assurance-maladie.ameli.fr/qui-sommes-nous/partenaires-solidarite/etre-partenaire/outils-et-services-pour-les-partenaires/outils-partenaires-enseignement-superieur

Exemple: le parcours d'accompagnement en santé (notamment avant le départ): https://assurance-maladie.ameli.fr/sites/default/files/1 Parcours accompagnement.zip



S'INSCRIRE A LA SÉCURITÉ SOCIALE





Titre de séjour Visa VLS-TS ou carte de séjour Pour les étudiants hors UE

CROUS
Attestation de paiement de la CVEC

Établissement d'enseignement supérieur Attestation d'inscription

Sécurité Sociale française Inscription en ligne

https://etudiant-etranger.ameli.fr













CHECK-LIST

MES DÉMARCHES À FAIRE À LA RENTRÉE

Retrouvez ici les démarches administratives à faire avant votre arrivée et pendant votre séjour d'études en France

AVANT LE DÉPART

Trouver un logement

Avant votre arrivée, commencez le plus tôt possible à chercher un logement https://www.campusfrance.org/fr/logement-etudiant-en-France



Faire sa demande de visa

Selon votre nationalité, votre situation et la durée de votre séjour, vérifiez si vous avez besoin d'un visa pour suivre vos études en France



https://france-visas.gouv.fr/web/france-visas/

S'acquitter de la CVEC

Elle est obligatoire pour s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur, elle permet de financer l'accueil des étudiants ainsi que leur accompagnement social, sanitaire culturel et sportif



https://cvec.etudiant.gouv.fr/



Un garant est très souvent demandé par les propriétaires. Selon votre choix, c'est une personne de votre connaissance ou un organisme qui s'engage à vous aider en cas d'impayé de loyer



Si vous avez moins de 30 ans : Visale https://www.visale.fr Si vous avez plus de 30 ans : Garant me https://garantme.fr/fr



Se manifester auprès de son établissement pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé et adapté



https://www.etudiant.gouv.fr/fr/etudiants-en-situation-de-handicap-2059

NOTES

	A L'ARRIVEE	
\bigcirc	Finaliser son inscription administrative dans son établissement	風熱
	Rendez-vous au service des inscriptions pour finaliser votre inscription, payer vos frais de scolarité (si cela n'a pas été fait en amont de votre arrivée) et obtenir votre carte d'étudiant https://www.csmpusfrance.org/fr/candidature-enseignement-superieur-france	£66
\bigcirc	Validation du VLS-TS	
	Validez votre VLS-TS ou sollicitez un premier titre de séjour dès votre arrivée en France	
	https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/	9
O	Ouvrir un compte bancaire Trois documents sont nécessaires pour ouvrir un compte bancaire : une pièce d'identité, un justificatif de domicile et une attestation de scolarité ou une carte d'étudiant https://bit.ly/campusfrance-tuto-ouvrir-un-compte-bancaire	18 G
\circ	S'inscrire à la sécurité sociale	
	S'inscrire à la sécurité sociale française est obligatoire et permet d'accéder au parcours de santé https://www.csmpusfrance.org/fr/sante-securite-sociale-etudiants	
\bigcirc	S'affilier à une mutuelle et à la responsabilité civile	6
	Souscrire à une mutuelle est fortement recommandé pour compléter vos remboursements de santé. La responsabilité civile est généralement incluse https://www.etudiant.gouv.fr/kr/complementaire-sante-mutuelles-271	
\bigcirc	Souscrire à une assurance habitation pour votre logement	25 C
	Une assurance habitation est obligatoire pour assurer votre logement et vos biens en cas d'incidents	
	https://www.etudiant.gouv.fr/fr/assurer-son-logement-1660	
	ET APRÈS ?	
0	Première demande de titre de séjour et renouvellement	□ (%
	Si vous souhaitez rester en France pour continuer vos études, demandez le renouvellement de votre titre de séjour, sur le site de l'ANEF, entre le 4° et le 3° mois avant sa date d'expiration	司教
	https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/	
NOTE	C C	

INFORMATIONS PRATIQUES



DANS LA VALISE

Il est conseillé d'emporter :

- ✓ Une photocopie des papiers importants
- ✓ Une trousse à pharmacie (avec traitement paludisme)
- ✓ Des vêtements adaptés au climat

Vérifier également si le forfait de téléphone portable permet de l'utiliser en France.

Sur le site internet de la compagnie aérienne, vérifier :

- ✓ Le poids maximal autorisé pour chaque valise.
- ✓ Les articles interdits dans l'avion (liquides, aliments, produits inflammables etc.).



LES RESSOURCES

CAMPUS FRANCE

Les outils web

- ✓ Le <u>site internet international</u> et les sites pays
- ✓ Le <u>blog des e-ambassadeurs</u>
- ✓ Le site France Alumni
- ✓ Les réseaux sociaux de l'Agence et des Espaces
- ✓ Les vidéos sur l'accueil (se loger, travailler, se soigner, les démarches à l'arrivée)







LES RESSOURCES

CAMPUS FRANCE

Les guides d'information

- ✓ Choisir la France
- ✓ <u>Etudier en France après le baccalauréat</u>
- ✓ <u>La recherche en France</u>
- ✓ <u>Abécédaire de la vie quotidienne et étudiante</u> (culture shock)









LES RESSOURCES

CAMPUS FRANCE

Les fiches

- ✓ Les fiches arrivée
- ✓ <u>Les fiches villes</u>
- ✓ Les <u>fiches accueil</u> des établissements
- ✓ La <u>fiche liste d'adresses d'hébergement</u>





















espace.campusfrance@institutfrancais-togo.com



(+228) 22 53 58 29



(+228) 96 13 18 44



